

L'engagement d'un conservateur de musée

Agnès Durand

« Conservateur du patrimoine, je suis un maillon de la chaîne que représente la vie d'un musée. Un maillon attaché au service public du patrimoine de notre pays, et plus largement de sa vie culturelle. Un maillon nécessaire à la mise en place de politiques culturelles destinées à l'ensemble des citoyens. Un maillon parmi l'ensemble des citoyens de ce pays. » En février 2008, l'auteur a exposé son engagement lors d'une rencontre tenue à Auxerre entre conservateurs de musée et personnes en charge des publics sur le thème : la culture, une priorité pour tous et un droit fondamental.

En ce qui nous concerne, nous conservateurs du patrimoine, nous sommes responsables d'établissements de service public, dont le modèle a été institué au lendemain de la Révolution française pour la mise à disposition du patrimoine de tous pour tous. Et notre activité est encadrée par des textes officiels.

J'aimerais en évoquer trois :

- La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions votée en 1998, dont l'article 1^{er} affirme que la lutte contre les exclusions est « *un impératif national et une priorité de l'ensemble des politiques publiques de la nation* » ; et dont l'article 140 est ainsi rédigé : « *L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté. La réalisation de cet objectif passe notamment par le développement, en priorité*

dans les zones défavorisées, des activités artistiques, culturelles et sportives (...). L'État, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif. Ils peuvent mettre en œuvre des programmes d'action concertés pour l'accès aux pratiques artistiques et culturelles (...) »

- Ensuite le code du patrimoine qui retranscrit la loi relative aux musées de France de janvier 2002, et donne à ces établissements obligation de placer « *le public le plus large* » au centre de leur mission.

Conservateur du patrimoine en charge des musées d'archéologie méditerranéenne et du musée des Docks romains à Marseille, puis du Service des publics à la Direction des musées de Marseille, **Agnès Durand** est en disponibilité accordée depuis 2002 par la ville de Marseille, au service du réseau Wresinski culture.

- Enfin l'avis du Conseil Économique et Social sur « *l'accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous* » de juin 2003, qui constate que « *dans le domaine des pratiques culturelles, l'écart entre catégories socioprofessionnelles ne se réduit pas... et qu'une priorité se porte sur la nécessité d'engager un travail sur l'accès aux savoirs et à la culture, leviers de l'éradication de l'exclusion* ».

Ce défi de la démocratisation de la culture, un souci constant depuis la création du ministère de la culture et André Malraux, est toujours devant nous : pour preuve l'ambition affichée de poser un acte de démocratisation culturelle expliquant l'expérience de gratuité, que je ne commenterai pas, mise en place par le gouvernement depuis janvier 2008 dans quatorze musées nationaux.

De plus, deux de ces textes engagent les citoyens que nous sommes bien au-delà des musées...

Mettre en pratique mes convictions

Je reviens à l'acteur culturel que je suis... au maillon de la chaîne.

C'est dans ce contexte et, on ne peut pas le nier, après une longue fréquentation du Mouvement ATD Quart Monde, que mon regard s'est orienté et que mon choix s'est opéré.

Qu'est-ce qui m'a fait adhérer à ATD Quart Monde ?

Un choc : la projection d'un film lors d'une réunion publique puis un long cheminement avec le Mouvement dans des engagements divers, personnels, à côté de mon métier, le temps de comprendre...

J'ancre mes convictions, et en même temps je mesure à quel point ce n'est pas

facile de mettre en pratique ces convictions dans ma vie professionnelle : faire que le droit à la culture et à l'art soit respecté... je ne suis qu'un maillon de la chaîne. Et pourtant je sais bien que c'est là où l'on se trouve que l'on a à agir.

Et puis la loi est votée en 1998, mes convictions deviennent l'affaire de tous.

Dans la région PACA, en association de conservateurs, nous créons un groupe de réflexion sur la façon d'appliquer la loi d'orientation de lutte contre les exclusions dans notre domaine, « au nom de la loi ».

Nous sommes en processus d'ouverture, d'élargissement du regard, nous prenons de multiples contacts.

Et en 2002, je me radicalise et pars en disponibilité pour activité d'intérêt général au service du réseau Wresinski culture.

Ce qui m'a fait adhérer à cette cause, c'est ce que j'ai appris de l'expérience du Mouvement ATD Quart Monde. Joseph Wresinski, son fondateur, disait que sans partage de la créativité culturelle, il est vain de parler de partage de la créativité économique... il est vain de chercher une juste répartition du travail sans chercher, en même temps, une juste répartition des autres activités humaines, particulièrement des activités culturelles. L'égalité des chances existera ou n'existera pas, selon nos efforts pour la promouvoir dans l'ensemble des activités qui font avancer les peuples. Cette considération demande de repenser en profondeur l'activité humaine.

ATD Quart Monde a appris, avec la longue fréquentation de nos concitoyens qui vivent dans des conditions difficiles, que l'homme n'a pas besoin de pain plus ou moins que de culture, de l'un avant ou après l'autre. Il a indissociablement besoin de l'un ET de l'autre.

L'accès à la culture va de pair avec les autres droits.

Tout homme, toute femme, et plus qu'aucun autre le plus pauvre, a besoin de beauté, de poésie, d'expression créatrice, en même temps que de nourriture, pour garder sa dignité, pour garder en soi cet espace de liberté où il peut inventer l'avenir, et sans lequel il est comme mort.

Fréquenter la créativité des autres

Ce qui m'a fait adhérer à cette cause, c'est la parole des personnes en grande difficulté. Une dame de Marseille me disait : « *La culture pour moi c'est une deuxième paire de jambes.* » Une autre : « *La peinture, c'est ma bataille contre l'indifférence. Il y a des gens qui n'ont pas la force, ni les outils pour montrer à tous les indifférents ce dont ils sont capables. Les problèmes écrasent toute la créativité, tellement que parfois ça ne sort jamais... il y a de la sensibilité dans tous ceux qui sont dédaignés par les autres.* » Ou encore : « *La culture, c'est ce qui relie les gens entre eux. Ça aide à changer la vie parce que ça donne la force de dépasser les difficultés.* »

Ce qui m'a fait adhérer à cette cause, c'est mon besoin vital de fréquenter ma propre créativité et de fréquenter celle des autres, de fréquenter l'art... Si c'est vital pour moi, ne le serait-ce pas pour les autres ?

Mais pourquoi me mettre au service du réseau Wresinski culture ?

Parce qu'une loi n'est vivante que si elle est appliquée, celle de 1998 n'échappe pas à la règle...

C'est la raison pour laquelle, parallèlement à la réflexion que nous menions sur l'application de cette loi en Paca, j'ai

cherché appui sur ATD Quart Monde, mais nous étions en 1999 et le réseau culture n'existe pas encore.

Par contre, d'autres collègues avaient fait du chemin et, entre autres actions menées ici et là dans des musées, l'association des conservateurs des collections publiques de France organisait à Auxerre, le 16 octobre 1997, un très précieux et instructif colloque intitulé « *Musées et public en rupture, un défi pour les musées* » (publié dans la revue *Musées et collections publiques de France*, n° 220, 1998-3).

Enfin, en 2000, le réseau Wresinski culture commence ses travaux et c'est tout naturellement que je le rejoins, et que deux ans plus tard, je décide de me mettre à son service. J'avais cherché un soutien, j'allais participer au soutien des autres.

Je rejoins le réseau Wresinki culture

Le réseau culture n'est pas le seul réseau Wresinski. Tous les réseaux initiés par ATD Quart Monde mettent en lien des personnes, membres d'ATD Quart Monde ou non, qui ont le souci d'atteindre et d'associer les plus pauvres dans leur domaine d'activités. Ils recourent aux droits fondamentaux, (Ils sont actuellement au nombre de huit : Travail-métier, Habitat-ville, Santé, École, Famille-petite enfance, Vacances familiales, Vie locale et citoyenne, qui regroupe en particulier des élus soucieux que la démocratie locale soit mise en œuvre par tous, Mondialisation et pauvreté).

Le réseau Culture, quant à lui, regroupe des personnes représentant des institutions culturelles, bibliothèques, musées, théâtres, des salariés ou des bénévoles, des personnes représentant des

associations à vocation culturelle, des artistes, des enseignants, des formateurs dans le domaine artistique et culturel, des représentants des pouvoirs publics, des représentants de professionnels du champ social qui ont le souci de la culture...

Ce réseau est soutenu par le ministère de la Culture, plus précisément par la Délégation au développement et à l'action internationale, et plus exactement par sa mission de développement des publics ; notons également que d'autres équipes du ministère accompagnent le Mouvement ATD Quart Monde dans ses projets culturels et artistiques nationaux.

Il organise chaque année une journée de rencontre de ses membres.

C'est l'occasion d'apprendre les uns des autres et donc en particulier de réfléchir aux pratiques les plus innovantes pour la participation de personnes très défavorisées à des pratiques culturelles et artistiques.

En résumé, par ces rencontres, le réseau culture cherche à encourager ce courant d'action au sein de la société en permettant le croisement d'expériences concrètes.

Il cherche aussi faire émerger une connaissance issue de l'action, qui soit transmissible à d'autres.

La connaissance du travail fait lors des rencontres est diffusée largement au-delà du réseau. Les synthèses ou actes sont consultables sur Internet (www.atd-quartmonde.asso.fr).

La précarité des partenaires

La précarité fréquente des expériences autour de la participation de personnes très défavorisées à des pratiques culturel-

les et artistiques est à souligner, car elles sont souvent dépendantes de dispositifs d'emplois aidés dont la pérennité n'est jamais certaine, dépendantes de subventions à l'attribution aléatoire.

Elles sont aussi entravées par le nombre souvent insuffisant et la précarité de la situation des personnels, y compris dans le service public à cause du recours fréquent aux contrats de vacation ; et handicapées par la mobilité rapide des personnels, obligeant à toujours retisser les partenariats : tout repose sur des personnes, leur engagement, leur conviction et, si elles changent, tout est à refaire.

Le dynamisme

Mais je dirai aussi que je suis témoin d'une grande créativité au service de ces expériences, de l'existence d'un tissu dense d'associations et de structures très impliquées, d'une formidable dynamique de vie dont il faut prendre soin, comme de l'air que nous respirons, car il s'agit d'actions fragiles.

J'ai confirmé ma conviction que la démocratisation de la culture ne peut se faire sans partenariat, sans une fluidité depuis l'État jusqu'au terrain et inversement ; il faut qu'à tous les niveaux les personnes soient convaincues de l'impératif national dont il est question dans l'article 1^{er} de la loi de 1998, pour que la chaîne ne soit pas coupée.

Voilà pourquoi j'ai commencé en parlant de maillons de chaîne qui doivent rester accrochés les uns aux autres sans rupture.

Il nous faut travailler ensemble, en nous écoutant, en ne nous considérant pas les uns les autres comme des prestataires de service mais comme des partenaires. ■